

38

Commission permanente
Séance du 16 septembre 2024



Rapporteur : Mme LEMONNE

49922

11 - Mobilités

Ecomobilité scolaire - Convention relative à l'expérimentation de mise à disposition d'un vélo à assistance électrique auprès du collège de Châteaubourg

Le lundi 16 septembre 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h39.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 9 novembre 2017 approuvant le projet d'évolution de la politique cyclable départementale ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 21 novembre 2022 relative à l'engagement du Département dans le programme d'écomobilité scolaire Moby pour les collèges de Laillé et Châteaubourg ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 30 juin 2023 approuvant les dispositions du plan de transition bas carbone ;

Exposé :

En novembre 2022, le Département s'engageait de manière expérimentale dans le cadre du programme Moby, programme visant à développer l'écomobilité scolaire avec deux collèges : le collège Pierre-Olivier Malherbe de Châteaubourg et le collège Marie Curie de Laillé.

L'écomobilité scolaire vise à limiter l'usage de la voiture individuelle au profit de modes alternatifs tels que les transports collectifs, le vélo, la marche pour les déplacements qui relient le domicile aux établissements d'enseignements, notamment pour des questions de santé, d'environnement, de sécurité ou encore de qualité de vie.

Cela s'inscrit ainsi dans le cadre du plan départemental vélo adopté lors de la session de l'Assemblée départementale du 9 novembre 2017 prévoyant d'encourager la pratique cyclable pour les déplacements des scolaires vers des établissements départementaux mais aussi en cohérence avec les engagements pris en juin 2023 dans le cadre du plan de transition bas carbone.

Ainsi, de janvier 2023 à juin 2024, les deux collèges engagés dans le programme Moby ont bénéficié d'actions de sensibilisation à destination des élèves et des personnels : atelier de réparation de cycles, parcours sécurité, tests de vélos et trottinettes, atelier covoiturage et atelier marche.

Un plan de déplacements établissement scolaire a également été coconstruit pour ces deux établissements scolaires avec l'ensemble des parties prenantes : équipe éducative, collectivités territoriales et associations liées à la pratique de mobilités alternatives à la voiture individuelle. Fort d'un diagnostic, un plan d'actions a été proposé au comité Moby, instance de pilotage de ce programme.

La pertinence et l'opportunité de certaines actions déjà engagées sous maîtrise d'ouvrage départementale ont été confirmées, notamment :

- le développement d'une infrastructure cyclable Châteaubourg - Domagné inscrit au programme Mobilité 2025 de pistes cyclables départementales à haut niveau de service,
- la sensibilisation des collégiens à la pratique du covoiturage proposée par l'association E-hop et financé au titre du fonds d'action jeunes 2023,
- la définition d'un schéma de déploiement de stationnement vélo au sein des collèges dont l'étude a été lancée fin 2023 pour les collèges publics breilliens.

D'autres actions ont également été identifiées concernant la sensibilisation aux changements de comportement comme savoir rouler à vélo et le développement d'ateliers de réparation, le challenge de mobilité dont le Département s'est emparé de manière à définir son niveau d'intervention.

Les propositions d'actions relevant de la compétence communale ou intercommunale ont été portées à la connaissance des collectivités concernées.

Le comité Moby, réuni le 6 février 2024 au collège Pierre-Olivier Malherbe de Châteaubourg, a retenu également une action visant à décarboner les déplacements internes réalisés par les

agents départementaux.

En effet, lors de tests de vélo cargo et vélo à assistance électrique conduit auprès des personnels en juillet 2023, les agents départementaux ont identifié l'opportunité de se déplacer en vélo pour certains trajets professionnels (dépose et réception de courrier, petits achats...).

Afin d'expérimenter ce nouveau mode de déplacement pour les agents départementaux et l'adéquation du matériel avec cet usage, il est proposé de mettre à disposition du collège Pierre-Olivier Malherbe à Châteaubourg pour l'année scolaire 2024-2025, un vélo à assistance électrique équipé d'une sacoche, propriété du Département d'Ille-et-Vilaine.

De manière à encourager plus largement les reports vers des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle pour les professionnels du collège, cette mise à disposition gratuite bénéficiera :

- prioritairement aux agents départementaux pour leurs déplacements professionnels et de manière ponctuelle pour leurs déplacements domicile - travail ou pour la pause méridienne,
- à l'équipe éducative du collège pour des déplacements professionnels et de manière ponctuelle pour leurs déplacements domicile - travail ou pour la pause méridienne.

Le bilan quantitatif et qualitatif de cette expérimentation permettra de mesurer l'impact de cette action à l'échelle de ce collège dans la continuité du programme Moby. Une rencontre aura lieu en mai 2025 afin de dresser un bilan de cette expérimentation.

Le matériel actuellement intégré à la flotte de vélos de service reste propriété du Département. La convention jointe en annexe définit les modalités de mise à disposition de ce vélo, notamment :

- la gestion du planning assurée par le Chef d'établissement,
- la maintenance préventive et curative assurée par le Département,
- les responsabilités en cas de dommages.

Décide :

- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et le collège Pierre-Olivier Malherbe de Châteaubourg, relative à l'expérimentation de mise à disposition d'un vélo à assistance électrique, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 17 septembre 2024

ID : CP20242681

Pour extrait conforme